

Introduction

L'EXPRESSION « grammaire de la langue parlée » relève de l'incompréhension, ou tout au moins elle est inhabituelle, proche d'un oxymoron : si la grammaire est, tout d'abord ou étymologiquement, l'étude des lettres (*grammata*), comment pourrait-il exister une grammaire de la langue parlée (de l'oralité), qui est composé de sons ? C'est ainsi qu'elle évoque chez les linguistes ou les didacticiens ce qui touche à la norme orale d'une langue : elle contiendrait une « orthoépie » (qui règle la prononciation correcte), une « grammaire de l'intonation » (cf. Morel & Danon-Boileau, 1998), ainsi qu'une proposition d'un modèle standardisé quant au système accentuel et rythmique reposant sur le français de Paris)... Somme toute, ce que comprend la « phonétique » en tant que discipline (scientifique et scolaire) : pourquoi alors compliquer les choses et se risquer à utiliser une expression ambiguë et problématique ?

C'est le risque qu'avait déjà pris A. Rigault en 1971 (*La grammaire du français parlé*), ouvrage qui n'a pas été réédité (sauf en format numérique), mais qui a inauguré un domaine de recherche bien connu, constitué par le Groupe aixois de recherches en syntaxe, GARS) à partir des premiers travaux de Cl. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (*Le français parlé*, Paris, Didier, 1987, 1988 2^e éd.), ainsi que de Cl. Blanche-Benveniste, M. Bilger, C. Rouget, K. van den Eynde & P. Mertens (*Le français parlé : études grammaticales*, collection Sciences du langage, éditions du CNRS, 1990), entre autres.

Dans les dernières quarante années, l'arrivée de la linguistique de l'énonciation, du discours et de la pragmatique ont produit une mise en question du bien-fondé de la « grammaire traditionnelle », autant dans l'enseignement du français, soit langue maternelle, seconde ou étrangère. Ont ainsi été publiées des propositions diverses qui essayaient d'ouvrir la « grammaire » aux nouvelles réalités de la langue mises en relief par cette nouvelle linguistique (le sujet, le contexte, le sens, la communication...) : la *Grammaire de texte* (numéro spécial, *FDLM/avr.*, n° 192, 1985) ; la *Grammaire du sens et de l'expression* (P. Charaudeau, 1992, Paris, Hachette), la

[...] *grammaire des textes et des dialogues* (S. Moirand, 1990, Hachette, Paris), « [...] une grammaire notionnelle » (J. Courtyllon, 1985), *Langue Française*, n°68). Sans méprise l'apport de ces propositions, force est de constater – du moins quant aux manuels de FLE – qu'elles n'ont pas modifié de façon significative la « grammaire traditionnelle » (morphologie et syntaxe), et que celle-ci continue de constituer la base pour la constitution de la compétence linguistique prônée par le CECR.

Malgré leur incontournable validité scientifique, force est de constater que les recherches et les propositions citées n'ont point abouti à une « grammaire du français parlé », à utilisations didactiques diverses en âges et en contextes (FLM, FLS, FLE).

Je me permets ainsi de signaler également les réflexions de Chr. Benzitoun (2008/4, 329-342) qui, tout en constatant que « Cela fait quelques années que périodiquement un projet collectif de grammaire sur corpus oraux refait surface au sein d'une communauté de chercheurs à laquelle j'appartiens » (Discours, langue et cognition, ATILF), avance des réflexions et des propositions sur la « faisabilité d'une "grammaire" du français parlé sur corpus à relativement court terme ». Le terme « grammaire » suscite également parmi eux des réticences, et ils dénomment « ce projet "grammaire" faute de mieux, conscients que ce terme n'était pas vraiment adapté ».

Le fait est que « la grammaire du français parlé » ne s'est vraiment pas intégrée dans la classe de FLE, sauf exceptions, comme le constate J. Delahaie :

Ce que nous voudrions simplement ajouter, c'est que les nouveaux Référentiels pour le français (niveaux B2 et A1), ainsi que le Cadre commun européen de référence pour les langues (1999), font bizarrement une faible part à ce que l'on peut appeler la grammaire de l'oral, développée notamment par Blanche-Benveniste et son équipe du GARS. Il semble que leurs références soient plutôt à chercher dans le domaine de la pragmatique interactionniste (Traverso a participé à la rédaction du Référentiel pour le français niveau B2), ou des sciences de l'éducation (notamment pour la notion de tâche). On peut ainsi déplorer qu'aucune place ne soit accordée aux corpus oraux de français parlé, et que finalement une entreprise de collecte de données authentiques qui a présidé à la rédaction du Français fondamental (1959), ait finalement trouvé peu d'émules (Delahaie, 2008, 1-10).

Ce constat est encore plus cinglant tel que l'énonce Julio Murillo dans le premier article du numéro :

Le traitement réservé à la matière phonique dans l'enseignement des langues étrangères, et la notion même de langue orale sur laquelle se fondent ces approches révèlent cependant que, dans le meilleur des cas, l'oralité est réduite et circonscrite au flux phonique et/ou à l'activité des organes du tractus phonatoire.

Cela veut dire que – à notre avis – l'accès aux habiletés orales (compréhension et expression) reste le parent pauvre de l'enseignement langagier, autant en FLM qu'en FLE. Et cela, malgré les documents officiels émanant de l'inspection de l'Éducation française (*La place de l'oral dans les enseignements : de l'école primaire au lycée*, texte paru en 2000 dans le Rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale), ou bien émanant, dans le cas du FLE, des orientations des divers pays où le français est enseigné comme langue étrangère ou seconde, ou encore, émanant de l'UE pour l'ensemble des langues vivantes, via le CECR !

Quel serait le contenu d'une grammaire du français parlé ?

Il n'existe nulle prétention, parmi les éditeurs du numéro, de proposer une matrice pour une grammaire du français parlé qui reste à constituer. Disons cependant que deux visions opposées peuvent être identifiées à cet égard. Celle de M.-A. Morel & L. Danon-Boileau :

De l'oral à l'écrit, il y a un monde. La différence est si grande que la description du français oral ressemble plus souvent à celle d'une langue exotique qu'à la grammaire du français écrit telle que nous la connaissons (Morel & Danon-Boileau, 1998, 7).

Une deuxième vision (celle de R. Birks, reprenant F. Gadet) semble à première vue plus réductrice :

Nous partons du principe, exposé par Françoise Gadet, que si l'oral n'est pas l'écrit, la langue est un « système unique à deux manifestations » ; et que, même si les distinctions ne sont pas négligeables, « la grosse majorité des phénomènes grammaticaux est commune aux deux plans [...], les formes divergentes ne sont pas suffisantes pour conduire à poser deux systèmes ». Il faut bien sûr faire la différence entre oral spontané, écrit oralisé (informations), interviews ou discours (Birks, 2001/2, 229-239).

Ce positionnement, qui part de l'existence d'un seul système de langue, ouvre la porte à la description de plusieurs types d'oral (« oral spontané, écrit oralisé (informations), interviews ou discours »), qui se construisent bien sûr sur des normes bien précises, comme le montre M. Sandré (2013).

Les articles qui composent ce numéro 2 de *Langues(s) & Parole* se situent à l'intérieur de ce second positionnement ; ils contiennent des réflexions sur les questions posées ci-dessus :

- les caractéristiques de l'oral et de l'écrit ;
- le statut de l'oralité au plan didactique ;
- la prise en compte des usages oraux du français contemporain, qui remet en question certains domaines grammaticaux « fossilisés » par plusieurs décennies de tradition grammaticale (la phrase, le système du genre et du nombre, la notion de non-standard, les genres discursifs) ;
- la mise en relief de la contradiction suivante : dans l'apprentissage du FLE, « la description et la compréhension de l'oral jouent pourtant un rôle bien plus important que pour les locuteurs natifs, il reste, du fait de la tradition et de la présence de la norme écrite, essentiellement relégué au rang de curiosité »).

Ils proposent également des descriptions (partielles, diverses, selon les points de vue de chacun des auteurs) pouvant relever d'une grammaire du français parlé, qui pourraient être utilisées par les didactologues, les auteurs de manuels et les professeurs eux-mêmes :

- les aspects phonétiques et prosodiques relevant d'une norme et la morphophonologie, aspects essentiels pour le FLE,
- l'approche orale des aspects morphologiques tels que le nombre, le genre, les groupes des verbes, l'usage des déictiques,
- les constructions syntaxiques relevant des discours oraux : ainsi, la chute de l'article *des/du* après la préposition *de* ; l'examen du phénomène qui consiste en la répétition volontaire d'un même mot ou d'un même groupe de mots en contiguïté (ou « reduplication pragmatique à valeur d'insistance (RPI) » ; l'étude de la manifestation au plan prosodique (variations mélodiques) de deux types de segments parenthétiques propositionnels (syndétiques et asyndétiques) et la mise en évidence de l'existence d'un rapport entre la forme prosodique des segments parenthétiques considérés et leur fonction dans le discours,
- le statut de l'interjection...

Nous estimons que ces travaux, forcément partiels, serviront à (re)poser la question de la grammaire du français parlé, quant à ses composantes et quant aux attentes de nombreux professeurs et apprenants de français.

Javier Suso López

Références bibliographiques

- BENZITOUN, Chr., Et si demain on voulait élaborer une grammaire du français parlé sur corpus... la question des données, *Verbum* 2008, **XXX**, 4, 329-342.
- BIRKS, R., Quelle grammaire pour quel apprenant ? Priorité à la grammaire de l'oral, *ELA, Revue de Didactologie des langues-cultures*, 2001/2, **122**, 229-239.
- CHARAUDEAU, P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1992.
- COURTILLON, J., Pour une grammaire notionnelle, *Langue Française*, 1985, **68**.
- DELAHAIE, J., La grammaire du français parlé en classe de FLE, un problème d'enseignement ou un problème de contenu ?, *Enseigner les structures langagières en FLE*, 2008, Bruxelles, 1-10, <halshs-00360064>)
- Grammaire de texte* (numéro spécial), *FDLM*, 1985, **192**.
- MOIRAND, S., *Une grammaire des textes et des dialogues*, Hachette, Paris, 1990.
- MOREL, M.-A. & DANON-BOILEAU, L., *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français oral*. Gap, Ophrys, 1998.
- RIGAULT, A., *La Grammaire du français parlé*. Paris, Hachette, coll. F, Recherches / Applications, 1971.
- SANDRÉ, M., *Analyser les discours oraux*. Paris, Armand Colin, 2013.

